

## CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE POLITIQUES OPÉRATIONNELLES

Type : Gouvernance

Nom : Antidopage

Autorité : Conseil d'administration

Date d'approbation : 22 avril 2015

Date de révision :

### Énoncé de politique

Le CSA s'oppose fermement à ce que des athlètes entraîneurs, membres du personnel médical, paramédical ou d'autres membres de l'équipe de soutien, administrateurs et officiels canadiens utilisent, possèdent ou offrent des substances interdites ou encore recourent à des pratiques bannies en natation de compétition.

### Raison d'être

Cette politique constitue une réponse cohérente et efficace à tout recours à des substances ou pratiques bannies afin de dissuader ceux qui pourraient s'adonner au dopage et de protéger ceux qui s'engagent à pratiquer une discipline dans le respect des principes de l'esprit sportif.

Cette politique assure l'imposition de pénalités appropriées tant aux athlètes qu'aux autres personnes qui enfreignent les règles antidopage. Elle fournit les procédures adéquates pour ceux qui sont accusés d'une infraction, y compris des dispositions de réintégration des personnes punies en raison de telles infractions.

### Application

Le CSA a l'intention de défendre et de promouvoir des pratiques qui améliorent la performance par l'application de méthodes scientifiques et la prestation de programmes éducatifs destinés à tous les participants.

### Responsabilités

#### Organe

Comité de gestion des risques

#### Mesures

Voir à ce que toute modification du CCES à la politique antidopage soit intégrée à la politique du CSA

PDG

1. Jouer un rôle positif de sensibilisation et d'information des membres sur le dopage et les mesures antidopage
2. Mettre en place et gérer un plan de contrôle antidopage dans le cadre des programmes du CSA qui est conforme à la politique antidopage du CSA et au Programme canadien antidopage (PCA).

## **Limites**

Le Conseil d'administration, les comités des programmes et la direction générale ne peuvent pas élaborer de politique ou de procédures d'exploitation normalisées antidopage qui ne sont pas conformes aux politiques, pénalités et procédures de la Politique canadienne contre le dopage dans le sport ou au Programme canadien antidopage.

## **Références**

Programme canadien antidopage (PCA) : <https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage>

« Le PROGRAMME CANADIEN ANTIDOPAGE est régi par la POLITIQUE CANADIENNE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT. Les organisations sportives et leurs membres et participants qui ont adopté le PCA acceptent de suivre ses règles et de respecter l'esprit de la POLITIQUE CANADIENNE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT. »